

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 80-359 du 12 décembre 1980

chargeant le Camarade Manassé AYAYI,
Ministre de l'Inspection des Entreprises
Publiques et Semi-Publiques, de l'intérim du
Camarade Grégoire AGBAHE, Ministre du Tourisme
de l'Artisanat et des Loisirs pour compter du
13 Décembre 1980.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi
Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret n° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil Exécutif
National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 13 Décembre 1980, le Camarade Manassé AYAYI, Ministre
de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques est chargé de l'intérim
du Ministre du Tourisme de l'Artisanat et des Loisirs pendant l'absence du Camarade
Grégoire AGBAHE.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 12 décembre 1980

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC du RPPB 4 AMR 4 CPC 6 SPD 2 MIEPSEP-MTAL 6 autres Ministères
20 DPE - DAJL - INSAE 6 AGE et ses Sections 4 DCCT 1 ONEPI - Gde Chanc. 2 UNB -
FASJEP - BN 6 BCP 1 JORPB 1.-